

Éducation prioritaire : ces retouches qui passent mal

Paris, le 27/01/2026

Monsieur le Ministre,

Vous avez reconnu que la carte de l'Éducation prioritaire comporte des imperfections et souligné l'impossibilité actuelle de sa refonte complète. Vous avez annoncé des mesures supposées en atténuer certaines imperfections. L'idée est louable, mais sa réalisation entraîne des réactions négatives à propos desquelles nous vous alertons.

Le critère principal retenu, l'IPS, fait débat. Dans le Pas-de-Calais, 27 % des écoles avec un IPS inférieur à 90 demeurent hors éducation prioritaire. À IPS identique, certaines écoles sont classées en REP alors que d'autres non. D'où un sentiment d'injustice fort compréhensible. Dans l'Hérault, certaines écoles avec des IPS à moins de 70 ne bénéficieront pas des mesures compensatoires. Le sentiment d'abandon y est légitimement exacerbé. L'enfer est pavé de bonnes intentions...

Dans les écoles concernées par votre annonce, les aménagements demeurent tout de même loin d'apporter des conditions de travail et de rémunération équivalentes à celles des écoles en éducation prioritaire (indemnités, dédoublement des CP-CE1, temps de pondération, ...). La situation y sera un peu améliorée. Un peu. Un moins que rien dont nous espérons que vous saurez ne pas vous satisfaire.

Lorsque l'heure d'une révision de grande ampleur sera enfin là, le SNE vous enjoint à déterminer le caractère prioritaire d'une école en fonction du public qu'elle accueille et non selon celui du collège dont elle dépend.

Je vous assure de notre dévouement à la cause de l'Éducation nationale et vous adresse, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.



Philippe Ratinet
Président du SNE